24 janvier 2006 **06.320**

Question Claude Borel

Neuchâtel: comment ont évolué les charges d'agglomération depuis l'introduction de la péréquation?

Les charges d'agglomération de la ville de Neuchâtel ont subi de nombreuses fluctuations ces dernières années, en raison notamment de la régionalisation ou de la cantonalisation de certaines tâches.

Parallèlement, les indépendants sont essentiellement imposés à leur lieu de travail et non à leur lieu de domicile qui doit pourtant assumer de nombreuses dépenses pour les familles desdits contribuables.

Comment l'Etat, observateur objectif, apprécie-t-il l'évolution de ces charges et ressources d'agglomération?

Quelle a été, au fil des ans, la somme attribuée à la ville de Neuchâtel dans le cadre de l'application de la formule, peu transparente, qui concrétise la péréquation financière intercommunale?

Une réponse écrite est souhaitée. Sur le plan structurel, elle pourrait s'inspirer de la réponse apportée à l'interpellation Claude Borel 91.339, du 26 mars 1991, "Neuchâtel: centre pauvre et banlieue riche?".

Cosignataires: D. Schurch, M. Bise, D. Reinhard et M. Debély.